

CQP FORMATEUR EN PERMIS PLAISANCE

PROGRAMME DE FORMATION





Public visé par la formation et prérequis

Cette formation s'adresse aux personnes âgées de 18 ans et plus, qui souhaitent obtenir l'autorisation d'enseigner les permis plaisance, et qui ne disposent d'aucun titre de pédagogie dans le domaine du nautisme, ni de brevet de capitaine délivré par la Marine Marchande

Pré requis :

- Permis plaisance option côtière depuis 2 ans minimum
- Projet professionnel dans le domaine de l'enseignement du permis plaisance

Admission :

Sur dossier. Formulaire de candidature et lettre de motivation adressés par email au centre de formation.



Objectifs de la formation

- Connaître et maîtriser les manœuvres et techniques de navigation requises dans le programme du permis plaisance
- Connaître et maîtriser les règles de sécurité, et les dispositifs réglementaires relatifs à l'enseignement des permis plaisance
- Connaître et maîtriser les techniques pédagogiques générales et appliquées à l'enseignement des permis plaisance.
- Acquérir le diplôme requis dans l'arrêté du 28 septembre 2007, relatif à l'enseignement des permis plaisance.



Contenus de la formation

La formation se décompose en 3 modules :

- >> Module Technique-Nautique
- >> Module Pédagogique
- >> Module pratique (stage en bateau école)

Module pratique | 28 heures

STAGE EN BATEAU ECOLE	
Observation et/ou participation aux sessions de formation, sous la responsabilité du tuteur Observation et/ou participation aux tâches administratives	28 H

Module Technique-Nautique | 57 heures

MISE À NIVEAU TECHNIQUE NAUTIQUE	
Manœuvres d'un bateau hors-bord et inboard pour tous les objectifs 9 à 18 du référentiel de formation pratique en conditions environnementales variées (vent/courant/avec équipage/en solitaire)	14 H
Navigation en pilotage côtier de jour (y compris en zone difficile) et de nuit (identification des feux et phares, identification des feux des navires) et/ou en pilotage fluvial (gestion du trafic, passage d'une écluse, utilisation de la carte fluviale, manœuvres avec fort courant)	13 H
Formations théoriques : lecture détaillée de la carte marine et météorologie marine	7 H
Formation à la sécurité : présentation, mise en œuvre pratique, entretien maintenance des matériels et engins de sécurité suivants	3,5 H
Organisation des secours et sécurisation des activités nautiques	3,5 H
Matelotage	3 H
GESTION DE L'ENTRETIEN ET DE LA MAINTENANCE DU BATEAU ET DU MOTEUR	
Vérifications et diagnostic de fonctionnement du moteur hors-bord et in-board	3 H
Audit et mise en place du registre de vérification	3 H
RÉGLEMENTATION NAUTIQUE :	
Réglementation de la navigation de plaisance	3 H
Réglementation Permis Plaisance	3 H
Organisation des administrations de tutelle de l'activité permis plaisance	1 H

Module Pédagogique | 53 heures

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE	
Notion de base en communication	3,5 H
Notion de base en pédagogie et évaluation (programme de l'annexe 3 – Arrêté du 28/09/2007)	3,5 H
Réaliser un enseignement théorique	6 H
Utilisation des médias dans l'enseignement	2 H
ENSEIGNEMENT ET ÉVALUATION DE L'ACTIVITÉ	
Enseignement de la partie théorique des permis plaisance (côtier et/ou fluvial)	3 H
Analyse détaillée de l'enseignement et certification des objectifs 1 à 8 de la formation pratique	3,5 H
Entraînement pratique de l'enseignement et de l'évaluation des objectifs 1 à 8 et/ou de la partie théorique	7 H
Analyse détaillée de l'enseignement et certification des objectifs 9 à 18*	3,5 H
Entraînement pratique de l'enseignement et de l'évaluation des objectifs 9 à 18 sur public support ou entre stagiaires (bateau inboard et hors-bord)	15 H
Mise en place de parcours pédagogiques	6 H



Évaluation de la formation / sanction de la formation

Les modules Technique/Nautique et Pédagogique sont validés en contrôle continu, en cours de formation :

- > Aptitude technique et nautique validée par les formateurs, et transmise au jury pour validation finale de l'examen lors de la délibération.
- > Épreuve écrite et orale pour la partie pédagogique, puis délibération par le jury pour validation finale

Le stage pratique est validé par un entretien oral avec un jury externe :

- > Bilan de stage et appréciations d'aptitudes délivrés par le tuteur
- > Rédaction par le candidat d'un rapport de stage qui sera présenté au jury lors de l'épreuve orale de l'examen final du CQP FPP

Le Certificat de Qualification Professionnelle de Formateur en Permis Plaisance (CQP FPP), titre de la Fédération des Industries Nautiques, est délivré sur décision finale du jury.



Moyens et méthodes pédagogiques

Vedette de croisière. Salle de formation équipée de vidéoprojecteur, pour accès aux informations météo et projection de supports pédagogiques.



Qualité du ou des formateurs

Formateurs expérimentés dans la formation permis plaisance, et titulaires de l'autorisation d'enseigner les permis plaisance, du BPJEPS Navigation de Plaisance, du Brevet Supérieur de Navigateur de la Marine Nationale, de diplômes de mécanique moteurs marins, du CQP Formateur Permis Plaisance, Chargé de Mission de la Navigation de Plaisance de la Direction de la Mer et du Littoral.



Durée de la formation et modalités d'organisation

	En centre de formation	En bateau école
Module Technique Nautique	57 heures	
Module Pédagogique	53 heures <i>dont 12h à distance</i>	
Module pratique		28 heures
TOTAL	110 heures	28 heures